

Conseil municipal

Séance du 25 juillet 2011

1. Forêt communale

Le conseil municipal approuve les dispositions de l'étude d'aménagement de la forêt proposée par l'ONF et décide de réaménager le chemin de la forêt en deux tranches pour un montant total de 8 400 €.

2. Renforcement du réseau de distribution d'électricité

Plusieurs riverains de la partie haute de la Grande rue ayant constaté des difficultés d'approvisionnement électrique, une étude a été demandée au Syndicat Intercommunal d'Electricité du département de la Haute-Saône. Le Conseil municipal approuve la réalisation de ces travaux qui interviendront en 2012.

3. Transports scolaires entre Charcenne et Choye, convention avec le Conseil Général de la Haute-Saône

Durant la dernière année scolaire, le transporteur GTV mandaté par le Conseil général de la Haute-Saône, avait interrompu le transport des enfants entre Choye et Charcenne. Ce qui a posé un problème à deux enfants de Choye gardés par des assistantes maternelles de Charcenne. Le transport a été rétabli par le Conseil général à la demande de la mairie. Le Conseil municipal autorise le maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil général.

4. Syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Gy, nouveaux statuts

Par délibération en date du 22 avril 2011, le syndicat intercommunal des écoles primaires et maternelles de Gy a modifié ses statuts pour permettre à la mairie de Gy de répercuter les coûts de constructions d'une nouvelle école sur les communes utilisatrices sous forme d'un loyer.

En 2011, Choye, second contributeur du syndicat scolaire après Gy, assure un financement à hauteur de 23 000 € soit l'équivalent des recettes fiscales de la commune.

Il est donc indispensable que le projet soit raisonnable, compatible avec les moyens financiers communaux, et n'entraîne pas une augmentation trop importante des impôts payés par les habitants.

Le Conseil municipal :

- Prend acte de cette modification des statuts approuvée sans aucune concertation préalable les conseils municipaux concernés ;
- Regrette que le projet ne s'inscrive pas dans une démarche concertée, au sein de la communauté de communes, avec les pôles scolaires de Bucey-les-Gy et Charcenne-Autoreille ;
- Demande qu'à l'avenir :
 - les modifications de statuts soient précédées d'une réelle concertation avec les conseillers municipaux des communes membres du syndicat scolaire ;
 - le futur projet et ses modalités de financement soient préalablement approuvés par les conseils municipaux au vu des conséquences financières pour les habitants.

5. décision modificative

Le conseil municipal approuve le virement de crédits.

6. Tableau de classement de la voirie communale

Le conseil municipal approuve le tableau des voiries communales mis à jour par les services de la Direction départementale des Territoires.

7. Lotissement communal

Le conseil municipal approuve la vente de trois parcelles du lotissement communal.

8. Questions diverses

La Préfecture n'ayant pas accordé la subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux, le projet de construction d'un local pour l'agent communal est reporté en 2012.